

INFORMATIONS SUR LE TRAVAIL

HORAIRES

Buanderie	
Cantine	Du lundi au vendredi : 8h00-11h00 / 14h00-16h00
Nettoyage	
Maintenance	
Cuisines	1 jour sur 2 : 8h00-12h30 / 14h00-18h30 (2 heures de pause par jour)
Ateliers	Du lundi au vendredi : 7h30 à 13h 30 (20 minutes de pause par jour)

Le classement au travail est décidé le vendredi en commission. Les détenus classés seront positionnés sur le bâtiment C et seront appelés à la buanderie pour récupérer leurs vêtements de travail.

SALAIRE

Pour le **Service Général**, le salaire dépend du degré de responsabilité du poste occupé. A compter du 1^{er} janvier 2009 :

Classe 1 : 12,65 € net par jour

Classe 2 : 9,66 € net par jour

Classe 3 : 7,40 € net par jour

Pour les **ateliers**, le travail est rémunéré à la pièce : en moyenne 3,90 € de l'heure à condition de respecter les cadences fixées.

REGLEMENT

Une fois classé et habillé, chaque détenu doit se rendre au travail. Toute absence doit être justifiée par :

- **Un certificat médical** pour les maladies (arrêt de travail à demander au médecin)
- **Une convocation** pour le service médical ou les parloirs

Avant et après chaque parloir, les détenus doivent se rendre sur leur lieu de travail le plus rapidement possible.

Toute infraction à ce règlement sera sanctionnée :

- d'un déclassé,
- d'une interdiction de travailler temporaire ou définitive,
- d'un départ du bâtiment C vers le bâtiment d'origine.